

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le sept novembre, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PLANCHE, Maire.

Présents : Mesdames DELPECH, DELPY, SMITH, TOCAVEN.
Messieurs ARNAUDET, BACHELARD, LACHAIZE, PECHMEZAC, PLANCHE.

Excusés : Madame RODRIGUEZ. Monsieur LEFEVRE.

Madame Nathalie TOCAVEN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2025 qui est adopté à la majorité (2 abstentions, Mesdames DELPECH et DELPY absentes lors de la séance d'octobre).

Approbation du DICRIM et du PCS :

Monsieur le Maire expose que Madame RODRIGUEZ a très bien préparé le DICRIM et le PCS. Tous les Conseillers ont pu en prendre connaissance durant les réunions de travail.

Madame SMITH demande simplement une précision sur un point précis du PCS.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération d'approbation du PCS.

Monsieur PECHMEZAC demande quelle est l'étape suivante pour communiquer auprès des administrés sur l'existence de ce dispositif. Une communication via un Mairie Info, via le site sera proposée.

Monsieur le Maire ajoute que lorsque toutes les communes de la CCPF auront établi leur PCS, la Communauté de Communes rédigera un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Autorisation au Maire de signer les avenants au marché rénovation énergétique du logement sur l'école :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée 3 avenants pour les travaux de rénovation du logement sur l'école. Il détaille les travaux en plus et en moins-value.

La réception des travaux est prévue le mercredi 12 novembre.

Projet de vente d'une parcelle du domaine privé de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors d'une séance précédente.

Madame DELPECH demande la raison pour laquelle la Commune est propriétaire de cette petite parcelle presque enclavé dans une propriété privée. Monsieur le Maire pense, au regard des ruines et des pierres restantes que se tenait sur cette parcelle un four banal.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération et demande aux Conseillers de valider la vente d'une parcelle et d'en déterminer le prix de vente.

Proposition de devis pour des travaux d'électricité à l'église et remplacement du DAE Mairie :

Monsieur le Maire présente un devis pour un défibrillateur (DAE) afin de remplacer celui installé à la Mairie. Le DAE, qui normalement a une durée de vie de 10 ans, est en place depuis presque 20 ans. Le Conseil Municipal valide le devis pour le nouveau DAE.

Monsieur le Maire donne un descriptif des travaux envisagés dans l'église. L'éclairage intérieur comprend des spots qui ne se fabriquent plus, il faudrait les remplacer par des Led.

Le spot extérieur est compris dans le parc éclairage public, géré par le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE 24), qui avait notifié à la Commune que son remplacement coûterait plus cher que le gain que l'on pourrait en tirer en cas de remplacement par un autre dispositif moins énergivore. Monsieur le Maire se rapprochera à nouveau du SDE 24 pour demander une nouvelle étude.

La Gazette 2025 :

Quelques contributions ont été transmises à Madame RODRIGUEZ. Monsieur le Maire et Monsieur PECHMEZAC rappellent juste que la date butoir pour remettre les articles est le 15 décembre.

DÉLIBÉRATION

N° 2025/28 – Approbation du principe d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire introduit le sujet et rappelle que Madame RODRIGUEZ, Première Adjointe au Maire, a élaboré le projet de PCS.

Il soumet au Conseil Municipal les divers documents relatifs à l'information sur les risques majeurs (DICRIM) et présente l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune.

Ce PCS a pour objectifs de :

- Doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs ;
- D'identifier les risques majeurs ;
- D'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Ces documents sont composés du diagnostic communal, des risques majeurs pouvant concerner la Commune, de l'organisation du poste communal de commandement et les listes des personnes et moyens qui devront être tenues à jour.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour valider les principes de fonctionnement de ce PCS.

Vu le CGCT et notamment ses articles L2211-1, L2212-4 et L2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.731-3 et L.742-1 ;

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la Commune de Simeyrols est exposée à plusieurs risques majeurs ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Plan Communal de sauvegarde tel que présenté ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de le transmettre aux différents services et à la Préfecture :
 - Monsieur le Préfet de Dordogne ;
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours ;
 - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Sarlat ;
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.
- **Dit** que le PCS fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.
- **Dit** que sera mis à la disposition du public le DICRIM, joint à la présente délibération et qui fera l'objet d'une communication adaptée.

N° 2025/29 – Avenant n° 1 au marché de rénovation énergétique du logement communal 391 Route du Bourg ; Lot n° 05 : Peintures.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le code des marchés publics,
VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2025/17 du 4 juillet 2025 relatives aux choix des entreprises pour le marché rénovation énergétique du logement communal 391 Route du Bourg,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents,
-de conclure l'avenant n° 1 du lot n° 05 ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 05 : Peintures

Attributaire : entreprise PROSOL 24 adresse SARLAT-LA-CANEDA (24200)

Marché initial du 25 juin 2025 - montant : 4 805.89 € HT

Avenant n° 1 du 7 novembre 2025 - montant : + 2 737.47 € HT

Nouveau montant du marché : 7 543.36 € HT

Objet : Plus-value pose de peinture d'impression et de finition murs et pose de toile de verre sur plafonds
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

N° 2025/30 – Avenant n° 1 au marché de rénovation énergétique du logement communal 391 Route du Bourg ; Lot n° 02 : Plâtrerie/Isolation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le code des marchés publics,
VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2025/17 du 4 juillet 2025 relatives aux choix des entreprises pour le marché rénovation énergétique du logement communal 391 Route du Bourg,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents,
-de conclure l'avenant n° 1 du lot n° 02 ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 02 : Plâtrerie / Isolation

Attributaire : entreprise TREMOUILLE Olivier adresse SARLAT-LA-CANEDA (24200)
Marché initial du 25 juin 2025 - montant : 10 447.00 € HT
Avenant n° 1 du 7 novembre 2025 - montant : - 2 025.00 € HT
Nouveau montant du marché : 8 422.00 € HT
Objet : Moins-value travaux non réalisés d'habillage des embrasures de portes et fenêtres : - 2 175 € HT_ Plus-value création trappe : + 150.00 € HT soit - 2 025.00 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

N° 2025/31 – Avenant n° 1 au marché de rénovation énergétique du logement communal 391 Route du Bourg ; Lot n° 01 : Menuiserie aluminium.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le code des marchés publics,
VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2025/17 du 4 juillet 2025 relatives aux choix des entreprises pour le marché rénovation énergétique du logement communal 391 Route du Bourg,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents,
-de conclure l'avenant n° 1 du lot n° 01 ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :
Lot n° 01 : Menuiserie aluminium
Attributaire : entreprise STORESUD adresse SARLAT-LA-CANEDA (24200)
Marché initial du 25 juin 2025 - montant : 9 929.49 € HT
Avenant n° 1 du 7 novembre 2025 - montant : - 469.28 € HT
Nouveau montant du marché : 9 460.21 € HT
Objet : Moins-value suppression de 4 barres d'appui.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

N° 2025/32 – Vente d'une parcelle communale section A n° 972 au lieu-dit La Serre.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il avait évoqué lors de la séance du 7 mars 2025 la demande d'achat de terrain, faisant partie du domaine privé communal à La Serre, parcelle section A n° 972 de 95 m², totalement attenante à la propriété du demandeur. L'Assemblée avait donné un accord de principe.

Monsieur le Maire demande à présent à l'Assemblée de se prononcer sur cette éventuelle vente de terrain à Madame Judith MARRIOTT et d'en déterminer le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise** la vente de la parcelle Section A n° 972 d'une contenance de 95 m² ;
- Décide** que le prix de vente est fixé au prix principal de 1 000.00 € (Mille Euros) pour la totalité de la parcelle ;
- Dit** que Maître GUILLAUME, Notaire à Salignac-Eyvigues, sera chargée de l'acte notarié ;
- Précise** que tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter ;
- Charge** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donne délégation de signature dans ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Cérémonie du 11 novembre 2025 : Madame TOCAVEN s'excuse mais elle ne pourra pas être présente cette année à la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Elle demande à Monsieur LACHAIZE de bien vouloir la remplacer et se charger du matériel de sono.

La gerbe et le vin d'honneur ont été commandés.

✓ Monsieur LACHAIZE évoque le sujet du verger. A la suite de la réunion du groupe de travail Verger, il demande que le compte-rendu soit transmis à tous les Conseillers.

Il donne les dates des futures manifestations :

-29 novembre : chantier participatif pour couper les ailantes et nettoyer les plates-bandes. La communication se fera par affichage.

-12 décembre : Travaux avec l'école de Prats-de-Carlux, les habitants de Simeyrols et voir si l'École Envie souhaite participer, pour la plantation des arbustes reçus de la dotation de la Région. Il y a 80 arbustes à planter : fruitiers, cassissiers, fraisiers, groseillers, plants de casseilles.

Pour les vergers de la CCPF, les agents techniques des différentes communes viendront récupérer des boules de foin.

✓ Madame DELPECH informe l'Assemblée que les bons de commande des chocolats de Noël au profit des écoles du RPI ont été transmis aux Mairies. Elle propose que le mail soit transféré à tous les Conseillers.

La séance est levée à 19 heures 22.

Le Maire
PLANCHE Jean-Pierre

La Secrétaire de séance
TOCAVEN Nathalie